

ÉCOLE SPÉCIALE D'AGRICULTURE ET DE SYLVICULTURE JULES-BRÉVIÉ, Hanoï

École spéciale d'agriculture et de sylviculture Jules-Brévié
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1939)

Nous extrayons d'une note de M. L. Réteaud, inspecteur général de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, les renseignements suivants sur l'École spéciale d'agriculture et de sylviculture Jules-Brévié.

Le large développement des entreprises agricoles. et forestières dans les divers pays de l'Union indochinoise réclame, pour être mené à bien, des agents indochinois possédant une excellente formation technique, capables de diriger les travaux avec compétence. Nombreux semblent également les grands propriétaires fonciers désireux de voir leurs fils et successeurs acquérir des connaissances agronomiques étendues.

Par ailleurs, le mouvement coopératif, qui s'intensifie de jour en jour dans le domaine de la production agricole, et la colonisation des Moyennes et Hautes-Régions du Tonkin, de l'Annam et du Laos nécessitent aussi des agents indochinois possédant une parfaite compétence du double point de vue de la technique et de la mutualité agricoles.

Enfin, l'importance que présente, au point de vue économique, le développement des Services de l'agriculture et des forêts, tant en ce qui concerne les laboratoires de recherches et stations expérimentales que les services locaux des divers pays de l'Union indochinoise, entraîne nécessairement un besoin croissant de personnel qualifié. Les fonctionnaires français des cadres généraux de l'Agriculture et des Forêts aux Colonies ne peuvent, en raison des charges qu'ils imposent au budget indochinois et des difficultés de leur recrutement, être employés qu'en nombre assez restreint. **Il est donc devenu indispensable de recourir largement au personnel indochinois.**

Jusqu'ici, ce personnel n'a compris que deux catégories d'agents :

— un personnel subalterne d'agents de culture formé dans les écoles pratiques d'agriculture et de sylviculture locales, situées l'une à Tuyên-Quang (Tonkin) l'autre à Ben-Cat (Cochinchine) ; ces établissements fournissent d'excellents agents qui rendent les plus grands services pays de l'Union.

— un personnel d'agents techniques d'un niveau plus élevé, qui recevait une très bonne formation pratique à l'ancienne École supérieure d'agriculture et de sylviculture de Hanoï, mais dont la formation technique se trouvait forcément limitée en raison de leur faible culture générale ; les cours professés dans les dernières années de cette école, fermée en 1935, ne s'adressaient guère qu'à des jeunes gens munis du certificat d'études primaires supérieures ou même du simple certificat d'études primaires.

Or, si ces agents étaient les seuls qu'on pouvait former dans un passé où le pays ne possédait encore qu'une très rare élite instruite et ne disposait ni des établissements scientifiques ni du personnel spécialisé capable de distribuer un enseignement technique réellement supérieur, il n'en est plus même actuellement.

L'évolution intellectuelle qui se poursuit en Indochine sous les efforts de la Direction de l'instruction publique à un rythme accéléré a accru le nombre des jeunes gens qui obtiennent chaque année les diplômes de l'enseignement secondaire. L'Université peut maintenant leur dispenser largement la culture scientifique générale qui leur permet d'aborder ensuite avec fruit les études techniques supérieures. D'autre part, les

établissements de recherches disposent, grâce à leurs spécialistes des différentes disciplines intéressant la technique agricole, des éléments nécessaires pour distribuer cet enseignement.

Pour toutes ces raisons, M. le gouverneur général Jules Brévié a estimé que le moment était venu de former des techniciens indochinois capables non seulement de travailler dans des fonctions secondaires sous les ordres des techniciens français, mais de les remplacer en partie et de collaborer largement avec eux à la gestion des intérêts touchant l'économie agricole de leur pays. Une telle mesure aura d'ailleurs le double avantage de permettre, sans imposer une charge exagérément lourde au contribuable indochinois, d'étoffer des services d'une utilité incontestable dont les effectifs sont notoirement insuffisants et d'offrir aux élèves de l'Université des débouchés auxquels ils peuvent légitimement prétendre.

C'est dans cet esprit qu'a été décidée la création de l'École spéciale d'agriculture et de sylviculture Jules-Brévié, à Hanoï, destinée à former de jeunes Indochinois dont la culture scientifique et technique sera du même ordre que celle des ingénieurs formés dans la Métropole.

Cette école reçoit des élèves ayant un des diplômes suivants : le brevet de capacité correspondant au baccalauréat métropolitain, le baccalauréat métropolitain ou le brevet de capacité de l'enseignement secondaire franco-indigène. L'enseignement s'étend sur trois années :

La première année d'études est consacrée à la formation scientifique générale des élèves en physique, chimie et sciences naturelles et biologiques. Elle correspond à l'année préparatoire aux écoles techniques qui existe en France dans les lycées et collèges après le baccalauréat et qui ne peut encore être organisée dans les lycées d'Indochine.

C'est à l'Université que cette formation est donnée dans les conditions les meilleures possibles, en faisant suivre aux élèves des cours et exercices pratiques de physique, chimie et biologie. Des cours de mathématiques et de géologie et pétrographie donnés également à l'Université, complètent cette formation de base, introduction aux études techniques. Les élèves qui ont obtenu une moyenne générale de notes de 12 sur 20 sont admis en deuxième année, qui, à proprement parler, est la véritable première année de l'École.

Au cours de cette deuxième année d'études, l'école dispense l'enseignement théorique agricole et forestier proprement dit. Les cours présentent un caractère d'enseignement réellement supérieur et sont confiés à un personnel enseignant indiscutablement compétent, notamment aux spécialistes de l'Institut des recherches agronomiques et forestières possédant la formation requise ; certains cours sont faits par des professeurs de l'Université et des spécialistes d'autres services ou établissements, tels que l'Institut Pasteur.

Aux cours théoriques, sont ajoutés le dessin, la topographie et quelques notions pratiques — utiles dans bien des cas — du travail du bois et du fer, enseignés par des chefs d'atelier de l'École pratique d'industrie de Hanoï.

Les élèves sont répartis au cours de cette deuxième année d'études en deux sections : une section agricole et une section forestière. qui ont des cours communs, et d'autres qui leur sont particuliers.

Es troisième année, les élèves acquièrent les connaissances professionnelles pratiques qui leur sont nécessaires par des stages effectués, suivant les cas, dans les laboratoires et les stations expérimentales de l'Institut des recherches agronomiques et forestières et de l'Office indochinois du riz, ainsi que dans une section d'enseignement de la mutualité et de la coopération agricoles.

C'est au début de cette troisième année que les élèves doivent être spécialisés selon leurs capacités et leurs goûts. Il est, en effet, inutile d'enseigner longuement la pratique des opérations agricoles à ceux qui doivent faire leur carrière comme préparateurs dans

un laboratoire ; réciproquement, les futurs assistants des stations expérimentales n'ont pas besoin d'approfondir les techniques des laboratoires.

Les élèves qui ont obtenu une moyenne générale de notes suffisante reçoivent en fin d'études, suivant la section à laquelle ils ont appartenu, le diplôme d'Ingénieur indochinois des Forêts ; sur ce diplôme est mentionnée éventuellement la spécialité acquise par l'étudiant au cours de sa troisième année d'études.

L'activité du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1940)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Decoux-agenda_1940-1945.pdf

Hanoi, 19 Novembre (Arip). — Dans l'après-midi du 18 novembre, l'Amiral Decoux , accompagné de M. Marty, Directeur des Services Economiques, s'est rendu à l'Inspection Générale de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts. Sous la conduite de M. Carton, Inspecteur général, et de M. Castagnol, Directeur de l'Institut des Recherches Agronomiques (Section Nord), il en a inspecté les installations, ainsi que celles de l'Institut des Recherches Agronomiques et de ses centres d'études spécialisées.

Celles-ci comportent des recherches approfondies sur la nature des sols, en vue de l'amélioration des cultures existantes, de l'introduction nouvelles, et des solutions à apporter aux problèmes de la petite colonisation indigène ; des recherches de technologie sur les produits agricoles, en particulier sur les agrumes, les huiles, le thé, la laque, les textiles, les peaux ; un contrôle des conditionnements qui seuls permettront à ces produits de trouver un accès durable sur les marchés extérieurs, des recherches d'entomologie, de sériciculture, de pisciculture ; d'autres recherches enfin sur la question des halogènes et des carburants forestiers. Dans tous les domaines, l'Indochine possède les laboratoires les mieux outillés de tout l'Empire.

L'École d'Agriculture et de Sylviculture, que M. Carton présenta ensuite au Gouverneur général, a pour objet de former des ingénieurs indochinois d'agriculture appelés à seconder et parfois à suppléer les ingénieurs français ; tous les cours d'enseignement technique y sont donnés par des spécialistes de l'Inspection générale, de l'Institut Pasteur ou d'autres établissements scientifiques, qui assurent à l'enseignement de l'École un caractère réellement supérieur.
